

Répertoire national des certifications professionnelles
Licence Professionnelle - Métiers du BTP : bâtiment et
construction (fiche nationale)

Active

N° de fiche

RNCP30141

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

Code(s) NSF :

- 232 : Bâtiment : construction et couverture
- 233 : Bâtiment : finitions

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
UNIVERSITE DE STRASBOURG	-	-
UNIVERSITE DE LORRAINE	-	-
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	-	-
SORBONNE UNIVERSITE	-	-
UNIVERSITE POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE	-	-
CY CERGY PARIS UNIVERSITE	-	-
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	-	-
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	-	-

UNIVERSITE LA ROCHELLE	-	-
UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	-	-
UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER	-	-
UNIVERSITE DE RENNES I	-	-
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	-	-
UNIVERSITE DE NANTES	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	-	-
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE	-	-
UNIVERSITE D ARTOIS	-	-
UNIVERSITE DE PAU ET DU PAYS DE L'ADOUR	-	-
UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA	-	-
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	-	-
UNIVERSITE LYON 3 JEAN MOULIN	-	-
UNIVERSITE DU MANS	-	-
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	-	-
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS	-	-
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE	-	-

UNIVERSITE DE LIMOGES	-	-
UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE	-	-
UNIVERSITE PARIS NANTERRE	-	-
UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Activités visées :

- Elaboration de cahier des charges ou dossiers détaillant les travaux (matériaux, mise en œuvre)
- Respect des règles régissant les appels d'offre, les normes de construction
- Respecter les budgets pour choisir les techniques, les matériaux, les entreprises de travaux
- Contrôle qualité des structure de la phase de conception jusqu'à la phase de réalisation/finition des travaux
- Contrôle de certains équipements (incendie, thermique, acoustique)

Compétences attestées :

- Réaliser les démarches et élaborer les documents nécessaires à l'ouverture et au démarrage du chantier en tenant compte de l'ensemble des contraintes.
- Assurer le déroulement du chantier dans le respect des conditions du marché, de la législation en vigueur et des objectifs définis
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans la sélection des méthodes et des matériaux en prenant en compte de multiples contraintes : qualité, sécurité, délais, coûts, réglementation, écoconception
- Gérer les aléas d'un chantier provoqués par les intempéries, des problèmes techniques ou des défaillances humaines
- Animer les réunions de chantier et de diriger le personnel

d'exécution en prenant en compte les contraintes réglementaires du domaine QHSE.

- Etablir et entretenir des contacts avec l'ensemble des intervenants liés aux travaux.
- Réceptionner le chantier et le clôturer techniquement, administrativement et financièrement.

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer

pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP30141BC01 Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe. 	
RNCP30141BC02 Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. 	

	<ul style="list-style-type: none">· Développer une argumentation avec esprit critique.	
<p>RNCP30141BC03</p> <p>Expression et communication écrites et orales</p>	<ul style="list-style-type: none">· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.	
<p>RNCP30141BC04</p> <p>Positionnement vis à vis d'un champ professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none">· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.	
<p>RNCP30141BC05</p> <p>Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none">· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.· Respecter les principes	

	<p>d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique. 	
<p>RNCP30141BC06</p> <p>Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les démarches et élaborer les documents nécessaires à l'ouverture et au démarrage du chantier en tenant compte de l'ensemble des contraintes. 	
<p>RNCP30141BC07</p> <p>Gestion et conduite de chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le déroulement du chantier dans le respect des conditions du marché, de la législation en vigueur et des objectifs définis • Prendre des responsabilités et des initiatives dans la sélection des méthodes et des matériaux en prenant en compte de multiples contraintes : qualité, sécurité, délais, coûts, réglementation, écoconception • Gérer les aléas d'un 	

chantier provoqués par les intempéries, des problèmes techniques ou des défaillances humaines

- Animer les réunions de chantier et de diriger le personnel d'exécution en prenant en compte les contraintes réglementaires du domaine QHSE.
- Etablir et entretenir des contacts avec l'ensemble des intervenants liés aux travaux.
- Réceptionner le chantier et le clôturer techniquement, administrativement et financièrement.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- F41 : Construction de bâtiment

Type d'emplois accessibles :

- Chef de travaux BTP
- Coordonnateur / Coordonnatrice de chantier
- Responsable de travaux BTP
- Assistant / Assistante chef de chantier
- Responsable de projet BTP
- Chef de projet BTP

Code(s) ROME :

- F1106 - Ingénierie et études du BTP
- F1201 - Conduite de travaux du BTP et de travaux paysagers

Références juridiques des réglementations d'activité :

En application du II de l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012, modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, certains établissements permettent la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR, catégorie CEO)).

Se référer aux sites web des établissements pour identifier ceux concernés.

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas

			contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs,

			d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification

:

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle - Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle - Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle- - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...):

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Université de la Réunion, arrêté du : 07/07/2020
-	Université Gustave Eiffel, arrêté du :

	05/06/2020
-	CY CERGY PARIS UNIVERSITE, arrêté du : 11/05/2020
-	Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016 Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017 Sorbonne Université, arrêté du : 29/07/2016 Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017 Université de La Rochelle, arrêté du : 22/05/2018 Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018 Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018 Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018 Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017 Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 10/06/2016 Université de Perpignan Via domitia, arrêté du : 16/11/2017 Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018 Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018 Université de Versailles Saint-Quentin-en- Yvelines, arrêté du : 15/07/2020 (ancien arrêté du 03/03/2016) Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 16/07/2020 (ancien arrêté du 05/06/2015) Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016

Université Jean Moulin - Lyon 3, arrêté du : 28/06/2016
--

Référence autres (passerelles...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 - Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Date d'échéance de l'enregistrement	01-01-2024
-------------------------------------	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/16349>)